



## **L'OCDE met à jour les standards en matière d'éthique des affaires mais échoue à en assurer l'exécution**

**Paris, 25 Mai 2011.** Aujourd'hui à l'occasion de son 50<sup>ème</sup> anniversaire, l'OCDE met à jour les Principes Directeurs à l'intention des entreprises multinationales. – 10 ans après la dernière révision. Malgré quelques progrès significatifs quant au contenu et à la portée, la révision échoue sur la révision des procédures d'application. En conséquence la question de l'efficacité des Principes Directeurs à résoudre les conflits entre les entreprises et la société est compromise. « Des avancées ont été faites concernant les droits de l'Homme, le principe de précaution, et la responsabilité des sous-traitants » souligne Joris Oldenziel, coordinateur d'OECD Watch. « Même si ces améliorations renforcent la portée et la pertinence des Principes Directeurs, nous ne sommes en revanche pas convaincus que cette mise à jour fera une réelle différence dans les luttes quotidiennes des victimes d'abus commis par les entreprises en raison de l'absence de mécanismes d'exécution crédibles ».

### **La responsabilité des chaînes d'approvisionnement renforcée**

Les Principes Directeurs ne s'appliquent plus seulement aux activités de l'entreprise elle-même mais également aux activités de ses fournisseurs et autres entreprises avec lesquelles elle fait des affaires. Victor Ricco du CEDHA, membre de l'ONG argentine CEDHA précise : « avec des processus de production de plus en plus externalisés vers les pays en voie de développement, les entreprises multinationales ont une responsabilité qui va au-delà des murs de leurs usines. Ils ne peuvent plus continuer à fermer les yeux face aux comportements irresponsables de leurs fournisseurs et autres partenaires ». OECD Watch accueille favorablement l'introduction de la notion de diligence raisonnable dans le nouveau texte puisqu'il requiert des entreprises qu'elles prennent les mesures pour éviter de causer ou contribuer aux impacts négatifs sur les individus, les communautés et l'environnement. Cela signifie que les entreprises doivent considérablement augmenter leurs efforts pour prendre en compte les potentiels impacts négatifs de leurs activités.

### **Un manque d'exécution**

Une déception majeure est l'échec de la révision sur les procédures de mise en œuvre qui assureraient que les Principes Directeurs sont effectivement mis en place et contribuent véritablement à résoudre les conflits entre les entreprises, les communautés et les peuples autochtones. L'absence de mécanisme de sanction ou toute autre conséquence pour les entreprises qui violent les Principes Directeurs signifie que les entreprises irresponsables peuvent continuer à opérer en toute impunité. Les Points de Contact Nationaux(PCN), entités gouvernementales responsables de recueillir les plaintes contre les entreprises, ne sont même pas tenus d'établir la violation des Principes Directeurs par une entreprise. Cela compromet la crédibilité de l'instrument. L'efficacité des Principes Directeurs dépend de l'engagement individuel et de

la volonté des Points de Contact Nationaux à demander des comptes aux entreprises pour leurs mauvais agissements. Serena Lillywhite représentante d'Oxfam Australie rappelle que « OECD Watch appelle l'OCDE et les gouvernements membres à prendre leurs responsabilités et à mettre en place des mécanismes de recours pour ceux affectés par les comportements des entreprises ».

OECD Watch continuera à rechercher la mise en place d'instruments et de mécanismes qui renforcent effectivement la responsabilité des entreprises et restreignent leur abus. La prochaine réunion du Conseil des droits de l'homme de l'ONU en juin prochain devrait renouveler le mandat sur les entreprises et les droits de l'homme. OCDE Watch considère que l'une de ses tâches devrait être de contrôler son adéquation avec le mécanisme de plainte de l'OCDE.

**Contact presse :**

Sandra COSSART (SHERPA) - 06.10.77.77.28